

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

AMÉNAGEMENT DE RÉSEAUX DE VÉLO DE MONTAGNE ET DE VÉLO À PNEUS SURDIMENSIONNÉS

**SECTION**

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste à la réalisation de travaux d'aménagement de réseaux de vélo de montagne et de vélo à pneus surdimensionnés incluant les structures connexes telles que les passerelles, garde-corps, ponceaux et les fossés de drainage, ainsi que la signalisation. De même, le projet comprend l'acquisition d'immeubles et la conclusion d'ententes de passage et de servitudes à cette fin.
- 2.** Le projet requiert les honoraires professionnels et l'octroi des contrats de services professionnels et techniques dans les disciplines appropriées afin de réaliser les travaux d'aménagement.
- 3.** Le projet nécessite également l'achat de biens et d'équipement ainsi que l'embauche du personnel nécessaire pour la réalisation des travaux à l'article 1.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

LOCALISATION

- 5.** Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité.

**SECTION III**

ESTIMATION DU COÛT

- 6.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 1 200 000 \$.

**TOTAL : 1 200 000 \$**

Annexe préparée le 15 février 2024 par :

---

Karine Deschesnes  
Arrondissements de Beauport et de  
Charlesbourg